



COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !



[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://cfdt-sante-sociaux.fr)



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER QUALIFIÉ CLASSE NORMALE
AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIÉ
ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis E3

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	321	1495,21
2e	1 an	322	1499,87
3e	2 ans	323	1504,53
4e	2 ans	324	1509,19
5e	2 ans	325	1513,85
6e	2 ans	326	1518,50
7e	2 ans	328	1527,82
8e	3 ans	332	1546,45
9e	3 ans	338	1574,40
10e	4 ans	350	1630,30
11e		363	1630,30

Je deviens C1 en 2017

Reprise d'ancienneté dans la limite de la durée de l'échelon	Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017				
	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
AA	1er	1 an	325	4	0
AA	2e	2 ans	326	4	0
AA	3e	2 ans	327	4	0
AA	4e	2 ans	328	4	0
AA	5e	2 ans	329	4	0
AA	6e	2 ans	330	4	0
AA	7e	2 ans	332	4	0
AA	8e	2 ans	336	4	0
AA	9e	3 ans	342	4	0
AA	10e	3 ans	354	4	0
AA	11e		367	4	0

Revalorisation au 1er janvier 2018			Revalorisation au 1er janvier 2019			Revalorisation au 1er janvier 2020		
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
326	1	4,66	327	1	4,66	330	3	13,97
327	1	4,66	328	1	4,66	331	3	13,97
328	1	4,66	329	1	4,66	332	3	13,97
329	1	4,66	330	1	4,66	333	3	13,97
330	1	4,66	332	2	9,32	335	3	13,97
332	2	9,32	334	2	9,32	337	3	13,97
335	3	13,97	338	3	13,97	342	4	18,63
339	3	13,97	342	3	13,97	348	6	27,94
343	1	4,66	346	3	13,97	354	8	37,26
354	0	0	356	2	9,32	363	7	32,60
367	0	0	368	1	4,66	372	4	18,63

CREATION DU 12ème ECHELON EN 2020 IM 382



COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



Cfdt-sante-sociaux.fr



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

JE SUIIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

ASHQ CLASSE SUPERIEURE
S, AP, AMP CLASSE NORMALE
PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE
OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIÉ
CONDUCTEUR AMBULANCIER 2e CATÉGORIE
DESSINATEUR

En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

SA : Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
2/3 AA : Maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
1/2 AA : Maintien de la moitié de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu

Je suis E4

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	323	1504,53
2e	1 an	324	1509,19
3e	2 ans	325	1513,85
4e	2 ans	326	1518,50
5e	2 ans	327	1523,16
6e	2 ans	329	1532,48
7e	2 ans	332	1546,45
8e	3 ans	345	1607,01
9e	3 ans	354	1648,93
10e	4 ans	368	1714,14
11e	4 ans	375	1746,75
12e < 3 ans	-	382	1779,35
12e > 3 ans		382	1779,35

Je deviens C2 EN 2017

Reprise d'ancienneté dans la limite de la durée de l'échelon		Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017							
Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
SA		1er	1 an	328	5	4,66			
AA		1er	1 an	328	4	0			
SA		2e	2 ans	330	5	4,66			
AA		2e	2 ans	330	4	0			
AA		3e	2 ans	332	5	4,66			
AA		4e	2 ans	336	7	13,98			
AA		5e	2 ans	343	11	32,61			
2/3 AA		6e	2 ans	350	5	4,66			
2/3 AA		7e	2 ans	364	10	27,95			
SA		8e	2 ans	380	12	37,27			
1/2 AA		8e	2 ans	380	5	4,66			
AA		9e	3 ans	390	8	18,63			
SA		10e	3 ans	402	20	74,53			
		11e	3 ans	411					

Revalorisation au 1er janvier 2018			Revalorisation au 1er janvier 2019			Revalorisation au 1er janvier 2020		
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
328	0	0	329	1	4,66	332	3	13,97
330	0	0	330	0	0	334	4	18,63
333	1	4,66	333	0	0	336	3	13,97
336	0	0	336	0	0	338	2	9,32
345	2	9,32	345	0	0	346	1	4,66
351	1	4,66	351	0	0	354	3	13,97
364	0	0	364	0	0	365	1	4,66
380	0	0	380	0	0	380	0	0
390	0	0	390	0	0	392	2	9,32
402	0	0	402	0	0	404	2	9,32
411			411	-	-	412	1	4,66
418			418	-	-	420	-	-

Valeur du point 4,6580



COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



Cfdt-sante-sociaux.fr



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AS, AP, AMP CLASSE SUPÉRIEURE
 PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE PRINCIPAL
 ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^e CLASSE
 AGENT DE MAÎTRISE
 CONDUCTEUR AMBULANCIER 1^{ère} CATÉGORIE
 DESSINATEUR CHEF DE GROUPE
 MAÎTRE OUVRIER

En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis E5

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	326	1518,51
2e	1 an	327	1523,17
3e	2 ans	328	1527,82
4e	2 ans	330	1537,14
5e	2 ans	332	1546,46
6e	2 ans	339	1579,06
7e	2 ans	346	1611,67
8e	3 ans	360	1676,88
9e	3 ans	376	1751,41
10e	4 ans	385	1793,33
11e	4 ans	398	1853,88
12e < 4 ans		407	1895,81
12e > 4ans		407	1895,81

Je deviens C2 en 2017

Reprise d'ancienneté dans la limite de la durée de l'échelon		Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017							
Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
					1er	1 an	328		
2xAA					2e	2 ans	330	4	0
AA					3e	2 ans	332	5	4,66
1/2AA+1an					3e	2 ans	332	4	0
SA					4e	2 ans	336	6	9,32
AA					4e	2 ans	336	4	0
AA					5e	2 ans	343	4	0
AA					6e	2 ans	350	4	0
2/3 AA					7e	2 ans	364	4	0
2/3 AA					8e	2 ans	380	4	0
3/4 AA					9e	3 ans	390	5	4,66
3/4 AA					10e	3 ans	402	4	0
AA					11e	4 ans	411	4	0
SA					12e	-	416	9	23,29

Revalorisation au 1er janvier 2018		
IM	Gain Pts	Gain €
328	0	0
330	0	0
333	1	4,66
336	0	0
345	2	9,32
351	1	4,66
364	0	0
380	0	0
390	0	0
402	0	0
411	0	0
418	2	9,32

Revalorisation au 1er janvier 2019		
IM	Gain Pts	Gain €
329	1	4,66
330	0	0
333	0	0
336	0	0
345	0	0
351	0	0
364	0	0
380	0	0
390	0	0
402	0	0
411	0	0
418	0	0

Revalorisation au 1er janvier 2020		
IM	Gain Pts	Gain €
332	3	13,97
334	4	18,63
336	3	13,89
338	1	4,66
346	1	4,66
354	3	13,97
365	1	4,66
380	0	0
392	2	9,32
404	2	9,32
412	1	4,66
420	2	9,32

SA : Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 2/3 AA : Maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 1/2 AA : Maintien de la moitié de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu



COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



Cfdt-sante-sociaux.fr



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE C

AS, AP, AMP CLASSE EXCEPTIONNELLE
PERMANENCIER AUXILIAIRE DE RÉGULATION MÉDICALE
CHEF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
CONDUCTEUR AMBULANCIER HORS CATÉGORIE
DESSINATEUR CHEF PRINCIPAL
MAÎTRE OUVRIER PRINCIPAL



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

En 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis E6

Situation AVANT le reclassement du 1er janvier 2017			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	338	1574,40
2e	1 an	345	1607,01
3e	2 ans	355	1653,59
4e	2 ans	370	1723,46
5e < 18 mois	3 ans	385	1782,63
5e > 18 mois		385	1793,33
6e	3 ans	400	1863,20
7e	4 ans	422	1965,68
8e	4 ans	436	2030,89
9e	-	462	2152,00

Reprise d'ancienneté dans la limite de la durée de l'échelon		Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017							
Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €	Éch	Durée	IM	Gain pts	Gain €
					1er	1 an	345		
AA			17	60,56	2e	1 an	355	17	60,56
SA			20	74,53	3e	2 ans	365	20	74,53
AA			10	27,95	3e	2 ans	365	10	27,95
AA			5	4,66	4e	2 ans	375	5	4,66
4/3AA			6	9,32	5e	2 ans	391	6	9,32
4/3AA au delà de 18 mois			15	51,24	6e	2 ans	400	15	51,24
AA			13	41,92	7e	3 ans	413	13	41,92
3/4 AA			8	18,63	8e	3 ans	430	8	18,63
3/4 AA			9	23,29	9e	3 ans	445	9	23,29
AA			4	0	10e	-	466	4	0

Revalorisation au 1er janvier 2018			Revalorisation au 1er janvier 2020		
IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
350	5	23,29	350	0	0
358	3	13,89	358	0	0
368	3	13,89	368	0	0
380	5	23,15	380	0	0
393	2	9,32	393	0	0
403	3	13,97	403	0	0
415	2	9,32	415	0	0
430	0	0	430	0	0
450	5	23,29	450	0	0
466	0	0	473	7	32,61

SA : Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 3/4 AA : Maintien des trois quart de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu
 4/3 AA : Maintien des quatre tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu